



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 19/22

Objet

Programme d'actions ANAH
2022

Secrétaire de séance

Gérard CHAUCHEFOIN

Rapporteur :

Dominique TRONCIN

Conseil Communautaire

17 mars 2022

Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70

Nombre de procurations : 10

Nombre de votants : 80

Date de la convocation : 11 mars 2022

Date de publication : 25 mars 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L. Croiserat, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, C. Riotte, J.C. Robert, P. Roche, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget suppléé par Y. Besson, P. Sancey, G. Soldavini suppléé par P. Vuitton, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Verne.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à I. Mangin, J.L. Bonin à G. Jeannerod, A. Callegher à J.M. Daubigney, J.P. Cuiet à N. Jeannet, C. Demortier à J. Péchinot, G. Fernoux-Coutenet à J.P. Fichère, J. Lepetz à J. Stolz, E. Pauvret à M.R. Guibelin, J.M. Rebillard à J.B. Gagnoux, F. Rigaud à C. Jeanneaux.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, B. Chevaux, J. Lagnien, P. Viverge.

Par délibération n° GD122/20 du 17 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé le programme d'actions de la Collectivité relatif aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ce document précise les modalités d'intervention locales de l'Anah : priorités d'intervention, critères de sélectivité des dossiers, modalités financières d'intervention, conventionnement des logements et loyers applicables, etc.

L'Anah, lors de son Conseil d'Administration du 30 décembre 2021, a modifié certaines règles d'intervention, notamment en faveur des aides à l'amélioration énergétique, afin de mieux articuler son dispositif « Habiter Mieux » avec les aides distribuées par le régime « MaPrime Rénov' ».

« France Rénov' » devient ainsi la marque unique du service public de la rénovation énergétique de l'Habitat, s'appuyant sur un parcours usager simplifié et fluide. Ce nouveau dispositif apportera une offre renforcée et harmonisée d'information, de conseil, d'accompagnement, ainsi qu'une évolution des aides financières de l'Anah pour la rénovation de son logement :

- Pour les propriétaires occupants, le régime d'aide « MaPrimeRénov' Sérénité » remplace le programme « Habiter Mieux »,
- « MaPrimeRénov' Sérénité » sera cumulable à partir du 1er juillet 2022 avec les primes CEE (Certificat d'Economie d'Énergie),
- Pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les forfaits Anah sont alignés dans le cadre du déploiement de « France Rénov' » à hauteur de 600 €,

- Evolution du dispositif COSSE « louer abordable » à compter du 1^{er} mars 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 ou la réduction d'impôt vient remplacer la déduction fiscale des revenus locatifs,
- Pour les propriétaires bailleurs, la Prime d'Intermédiation Locative (PIL) est augmentée (x3 sous certaines conditions) pour encourager le mécanisme à destination des personnes en difficulté dans le cadre des évolutions du dispositif fiscal « Louer Abordable » (Cosse). Le taux de subvention attribué pour les niveaux de loyer intermédiaire (LOC1) est abaissé de 10 points quel que soit le type de travaux. La surface applicable au LOC1, passe de 35 à 40 m²,
- Pour les propriétaires occupants : Dans la typologie des travaux lourds, la distinction entre logement vacant et occupé est maintenue, mais le montant de travaux subventionnables pour les logements vacants passe de 30 000 € sur le PAT 2021 à 37 500 € sur le PAT 2022. Les taux de subvention restent identiques au PAT 2021. Pour les dossiers autonomie, le taux de subvention des personnes à revenus modestes et disposant d'un GIR 5 et 6 passe à 25%.

Cette évolution ne modifie pas les règles d'attributions des aides aux travaux et des primes attribuées aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, copropriétés, qui restent traitées au niveau local.

Ces nouvelles règles doivent donc être transcrites dans le programme d'actions de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour les dossiers déposés au 1^{er} janvier 2022.

En parallèle, les modalités d'application de l'arrêté « Louer abordable » du 10 novembre 2020 quant aux niveaux de performance énergétique minimum pour les logements conventionnés ont été précisées, et doivent, elles aussi, être reprises dans le présent programme d'actions.

Ces modifications, conformément à l'article R.321-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, ont préalablement été soumises à l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat lors de sa séance du 9 février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme d'actions 2022 ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux notifications de subventions relevant des dispositions du programme d'actions.

Fait à Dole,
Le 17 mars 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Économique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Direction Départementale des Territoires du Jura - SAHEC
- Agence Nationale de l'Habitat – 4 rue du Curé Marion – BP 50356 39015 Lons le Saunier Cedex

